



ANALYSE

Nicole Prieur

Philosophe et thérapeute familiale

FAMILLE ET ARGENT FONT-ILS BON MÉNAGE ?

Dans de nombreuses familles, on ne parle jamais d'argent. Et il est encore courant que les enfants – même devenus adultes – soient tenus éloignés de la gestion du patrimoine familial du vivant de leurs parents. Pourquoi est-il si difficile d'aborder cette question dans le couple, et plus encore entre générations ? Nicole Prieur, philosophe et thérapeute familiale, explore la question dans ses nombreux ouvrages ⁽¹⁾ consacrés au thème de l'argent en famille...

(1) Nicole Prieur, 2005. Petits règlements de comptes en famille, Paris, Albin Michel; coauteur avec Bernard Prieur de La famille, l'argent, l'amour, novembre 2016, Paris, Albin Michel.



Nous nous heurtons à une difficulté à penser l'argent, qu'il est plus facile de dé-penser. L'argent dans les familles et dans les couples reste un sujet peu étudié en psychologie. Ou alors, bien souvent, des poncifs sont avancés : pour la psychanalyse, l'argent est du côté du « sale », pour les religions, il est du côté du « mal », ce qui est une manière de clore le débat avant même qu'il n'ait commencé. Car les conceptions tant religieuses que psychanalytiques sont plus subtiles, plus complexes.

QUAND ON AIME, ON COMPTE

En un siècle, la famille a beaucoup évolué. Aujourd'hui, dans la majorité des couples, l'homme et la femme travaillent, avec parfois des écarts de salaires importants. L'allongement de la durée de vie entraîne de nouveaux phénomènes tels des grands-parents qui effectuent, de leur vivant, des donations à leurs petits-enfants. Sans oublier les familles recomposées ou les familles monoparentales... Comme le souligne Nicole Prieur, « *les liens d'argent structurent bel et bien les liens de sang et peuvent transformer les liens de cœur* »⁽²⁾. Pourtant, le sujet semble plus que jamais difficile à évoquer. Car comment parler d'argent (et donc d'intérêts) lorsque les rapports au sein de la famille ne devraient (dans un idéal fantasmé) se structurer qu'autour de liens d'amour, d'affection, de solidarité et selon des principes de partage et de générosité ? À la différence des familles du XIX^e siècle et du mitan du XX^e, où l'argent était au premier plan et les sentiments secondaires, l'idéal d'aujourd'hui voudrait que l'amour préside à l'ensemble des liens que constituent les relations familiales. L'argent pervertirait-il les relations familiales ? Il semble que ce soit précisément tout le contraire : plus on fait de l'argent un tabou, plus on s'efforce de croire qu'il n'a pas d'incidence sur le couple et la famille, plus on fragilise le relationnel et les liens d'amour.

L'argent fait partie de notre quotidien et pourtant, nous peinons à en parler, tout particulièrement dans l'intimité. Pourquoi, alors que tout s'évalue en permanence dans notre vie, que les questions d'argent sont omniprésentes dans le couple comme dans la famille, continuons-nous à penser que « quand on aime, on ne compte pas » ? Sans doute parce que reconnaître le contraire ne serait pas très gratifiant narcissiquement. Sans doute aussi parce que l'on pressent que la question des rapports d'argent entre conjoints, parents, proches ou intimes en dit long sur eux, leur histoire et leurs relations, peut-être bien plus qu'il n'y paraît.

(2) Nicole Prieur, 2005, *Petits règlements de comptes en famille*, Paris, Albin Michel.

« **Donner de l'argent ne pervertit pas le lien mais semble révéler des relations difficiles.** »

ÉCONOMIE FAMILIALE

L'argent a une valeur économique et extra-économique. Il sert naturellement à acheter un bien, mais il organise aussi les relations, il est constitutif de liens, il ordonne des places. Il peut parler d'amour comme d'emprise, de générosité comme de pouvoir. Il est également symbole de pouvoir ou peut rendre visible la valeur qu'on accorde à une autre personne. Dans une famille, l'argent aura toujours une connotation spécifique. Et sa circulation ne répond pas à une logique marchande mais à celle de l'affect et du symbolique. C'est un obscur objet de désir dont on ne mesure pas toujours les conséquences. Les transactions et les moyens d'échange au sein de la famille s'ajustent à la nature des relations existantes. Selon leur degré d'intimité ou de durabilité, on préférera l'aide en nature au don d'argent. Comme par exemple dans le cas d'une aide apportée à un enfant, l'argent étant jugé dans ce

cas-là un « mauvais » moyen d'échange. Dans d'autres cas, au contraire, l'argent sera utilisé comme marqueur de distance, pour bien signifier que l'on se désolidarise de son emploi. Car recevoir un don suppose que l'on accepte les objectifs du donateur. En revanche, donner de l'argent laisse au donataire le choix d'en faire usage comme bon lui semble. « *Donner de l'argent ne pervertit pas le lien mais semble révéler des relations difficiles* », écrit Évelyne Ribert⁽³⁾.

ARGENT ET JEUX DE POUVOIR

L'argent octroie à celui qui le possède un pouvoir sur les autres. Il peut être instrument de générosité (je donne à ceux que j'aime), de contrôle (je donne plus à ceux qui m'aiment), voire de rétention (je ne donne pas encore pour qu'on m'aime) ou a contrario vécu comme une dépendance ou une charge pour celui qui le reçoit. Des jeux de pouvoir puissants, même s'ils restent inconscients. Dans tous les cas, le don gratifie et oblige. Les travaux de



Marcel Mauss ont montré que le don est toujours un échange même s'il se présente comme « gratuit ». Les peuplades étudiées par Mauss échangeaient des dons avec l'intention de nouer des liens entre elles. « *Les dons tissent le lien social et l'identité sociale* », ils ne peuvent être isolés du lien qu'ils créent, ils sont insérés dans une séquence : donner, recevoir, rendre.

LIBÉRER LA PAROLE

L'évolution des structures familiales, celle des relations intergénérationnelles et la transformation des valeurs ont modifié en profondeur le système des échanges au sein de la famille. Si celle-ci reste un repère solide, elle ne constitue plus pour ses membres l'unique source de sécurité et d'épanouissement. La « famille pilier » s'est ainsi transformée en « famille guichet » où chacun vient prendre/donner ce dont il a besoin/envie, conformément à la primauté désormais donnée à la liberté individuelle. Aujourd'hui, la Next Gen souhaite avoir son mot à dire dans le projet de transmission et attend aussi qu'on lui fasse confiance. Les décisions du cédant seront comprises, acceptées et surtout mises en œuvre si elles concilient les aspirations de chacun des membres de la famille. D'où l'importance de se donner un temps de réflexion et de définir un espace de parole au sein duquel chacun pourra contribuer à l'élaboration de solutions prenant en compte à la fois les vœux des parents mais aussi ceux des enfants. « *Tout ce qui touche à l'argent doit s'entourer d'un discours, d'une clarification sur les intentions de celui qui donne et sur les sentiments de celui qui reçoit* », insiste Philippe Depoorter, responsable du Family Practice de la Banque de Luxembourg. L'argent cristallise des enjeux affectifs, identitaires, existentiels au sein de la famille. En parler fait émerger les non-dits, les fantasmes et croyances inconscientes, parfois véhiculés de génération en génération, et qui seront autant de sources de malentendus et de souffrances lors de la succession. ■

(3) Évelyne Ribert, 2005. Dire la dette à travers l'argent ou la taire à travers le don, revue Terrain 45, Paris, Maisons des Sciences de l'Homme.

conversation/

HÉRITAGES FAMILIAUX

Sujet tabou, l'argent dans la famille renvoie pourtant à des enjeux relationnels et identitaires qu'il est important de comprendre avant l'étape cruciale de la transmission. Entretien sur les ressorts psychologiques de la transmission avec la philosophe et thérapeute familiale Nicole Prieur.

— →



Pourquoi parler d'argent semble-t-il encore plus difficile au moment de la transmission?

Nicole Prieur: Il convient tout d'abord de faire une différence entre une transmission immatérielle et une transmission de biens matériels. Les deux sont vécues très différemment. Transmettre des valeurs, un savoir-être, un savoir-faire, un héritage culturel... est très valorisé et fait partie des fonctions « officielles » d'une famille. Cette transmission immatérielle engendre un continuum, un partage, un sentiment de filiation autour duquel la famille va s'ordonner, trouver sa cohésion. Elle forge le sentiment d'appartenance. Les transmissions de biens revêtent, quant à elles, non seulement une dimension matérielle, mais aussi symbolique.

Les enjeux vont être plus implicites, moins évidents à repérer. La personne qui souhaite transmettre est confrontée à la question de sa propre finitude, au sens de sa vie, à ses réussites, à ses erreurs, à ses regrets. Elle peut ressentir un sentiment de dépossession: « *Les biens que je transmets ne vont plus m'appartenir* »; parfois aussi de morcellement: « *Ce que j'ai construit pendant toute une vie va être divisé* »; accompagné quelquefois d'une angoisse de perte de contrôle: « *Qu'est-ce que mes légataires vont faire de tout ce que j'ai pris soin de rassembler tout au long de ma vie ?* ».

Et les héritiers, comment vivent-ils la question de la transmission ?

N. P.: Les biens des parents, le patrimoine familial sont souvent des objets de fantasmes pour les enfants, ils ont du mal à

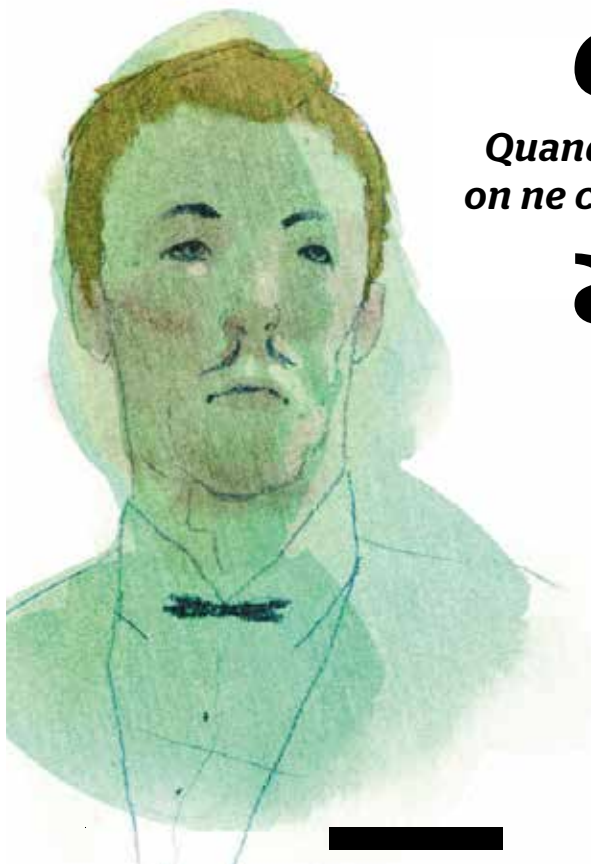
les évaluer, et répugneraient presque à le faire. Ils sont considérés comme relevant de l'intimité des parents. Pudeur, respect marquent les frontières générationnelles et les territoires. Peur aussi d'être considérés comme « intéressés, calculateurs, matérialistes », et de ne pas être reconnus comme « de bons enfants aimants » tant le clivage amour/argent reste vigoureux et prévaut dans les sphères familiales, sous l'égide du dicton « Quand on aime, on ne compte pas ». Tant que les parents sont vivants, le sujet demeure gênant. À leur mort, la transmission de biens soulève d'autres questions complexes.

Recevoir de ses parents engendre le sentiment de leur être redevable. Comment dépasser cette impression de dette ?

N. P.: En effet, le don crée une dette qui à son tour engendre une loyauté, laquelle pourrait se résumer ainsi: « au regard de ce que j'ai reçu, que dois-je rendre en retour ? et à qui ? ». Les enfants sont donc redevables envers leurs parents. Pire: ils restent en dette inéluctablement! En effet, une des caractéristiques de la relation parents-enfants est d'être toujours asymétrique, car l'enfant ne pourra jamais rendre à ses parents à hauteur de ce qu'il aura reçu d'eux. Pour autant, on s'institue comme sujet éthique à partir du moment où on donne à son tour aux générations nouvelles. C'est, entre autres raisons, ce qui explique que les biens hérités à la mort des parents soient très fréquemment retransmis aux générations suivantes. L'argent se met donc à ce moment-là au service de l'immatériel, il crée un continuum dans l'histoire familiale.

Constatez-vous une différence lorsque le bien est reçu du vivant des parents ou hérité à leur décès ?

N. P.: Recevoir un bien du vivant de ses parents ou à leur mort n'a pas la même portée psychique. Dans le premier cas, le décès des parents reste une perspective à plus ou moins moyen terme, alors que l'on est en deuil lors d'un héritage. Deuil non seulement affectif, on perd une mère, un père, mais on perd aussi tout ce qui n'a pu être vécu



“
**Quand on aime,
on ne compte pas.**
”

avec lui, toute possibilité de «réparer» les éventuelles erreurs, incompréhensions. Le sentiment de dette n'est pas engagé de la même façon.

Les donations du vivant des parents sont en moyenne reçues à 34 ans, les héritages à 47 ans. Dans nos sociétés actuelles, notamment du fait des difficultés économiques que nous connaissons, on considère que la donation est du côté des solidarités intergénérationnelles, vécues elles-mêmes comme un dû, de l'ordre du «devoir» parental. Elles engendrent un faible sentiment de dette; en tout cas de manière consciente. Inconsciemment, la loyauté va s'installer au travers de cette idée qu'il faudrait que nous soyons à la hauteur de ce que nos parents attendent de nous. La dette morale est «Il ne faut pas décevoir», sans forcément que cela entraîne la nécessité d'un contre-don.

Le fait de souhaiter préserver une certaine équité entre ses héritiers semble rendre le défi encore plus ardu pour le donateur...

N. P.: Dans nos contrées, le juridique, au travers du système des parts réservataires, veille à une certaine égalité. Mais l'égalité n'implique pas nécessairement un sentiment d'équité. Donner des biens de valeur égale peut être considéré comme injuste par l'un des enfants qui estimait «mériter» mieux, ou être davantage dans le besoin. La valeur symbolique du bien hérité entre aussi en ligne de compte, chaque objet reçu en héritage porte la marque du défunt et est interprété comme porteur d'un message, le signifiant de la place et l'importance que l'on a, ou avait pour le parent. La question de la quotité disponible peut elle aussi engendrer des incompréhensions, des malentendus.

Que se passe-t-il, alors, dans la fratrie?

N. P.: Il n'y a pas de doute, l'héritage met à l'épreuve la cohésion de la fratrie. En effet, il est intéressant de rappeler que la fratrie se constitue dès le départ sur des comptes, puisqu'il faut apprendre à partager avec le frère ou la sœur, l'amour des parents, leur attention. D'emblée, une sorte de «calcullette inconsciente» enregistre, compare.

“

Au regard de ce que j'ai reçu, que dois-je rendre en retour? et à qui?

”



On fera par exemple l'addition des cadeaux que l'autre aura reçus en plus et de ceux que l'on n'aura pas reçus, sachant que les manques et les pertes ont un poids «psychique» important. L'entente dans la fratrie se construit au fur et à mesure que les parents instituent la loi du respect mutuel et veillent à ce que chacun ait sa place; ils construisent le «surmoi fraternel», la loi morale qui incite à la bonne entente. Or, au moment de la mort des parents, le «surmoi fraternel» risque de voler en éclat et on peut assister au retour du refoulé. Les blessures enregistrées dans la caleulette inconsciente resurgissent, comme si elles dataient de la veille, même à 50 ans. La mort des parents appelle à un vaste remaniement des places, des fonctions, autant de légitimité qui peuvent être âprement discutées. On peut avoir tendance à chercher réparation de ce que l'on a considéré comme injuste en revendiquant tel ou tel objet. Sans les parents, l'obligation

de s'entendre disparaît. Pour rester unie, la fratrie doit le décider en conscience, au regard du sens que le lien fraternel représente. Il est un des liens qui relie à l'origine. La mort des parents interroge aussi l'appartenance et la filiation.

Certains ont du mal à s'approprier l'héritage reçu. À quoi est-ce dû?

N. P.: Lors de la transmission, un héritier est amené à interroger sa position par rapport à l'histoire familiale. Par exemple, s'il considère que sa famille ne l'a pas suffisamment aidé, ou s'il ne se reconnaît pas dans ses valeurs, il aura beaucoup de mal à s'approprier cet héritage. Il ne va pas s'autoriser à l'utiliser ou parfois, au contraire, il va simplement le dilapider. C'est une façon de supprimer le lien avec les générations précédentes. À travers cette position, l'héritier marque une distance par rapport à son appartenance. En refusant la transmission matérielle, il refuse l'immatérielle.

On voit aussi très souvent des maisons de famille qui, au moment du décès des parents, restent figées, comme un musée. Il y a comme un devoir de mémoire; par respect, on ne s'autorise pas à transformer quoi que ce soit. Par ailleurs, garder intact le patrimoine, c'est préserver la présence symbolique des parents, c'est ne pas acter vraiment la séparation irréversible qu'a instituée la mort.

Quelle est la bonne philosophie à adopter pour réussir sa transmission ?

N. P.: Il est clair qu'une donation de son vivant est plus judicieuse sur le plan psychologique et pour l'équilibre familial qu'une succession laissée par héritage. La chose donnée de son vivant a plus de chances d'être bien reçue qu'une chose laissée à sa mort.

Il ne faut pas se leurrer: une donation se prépare avec soin. Il faut prendre le temps nécessaire. Le temps, naturellement, d'élaborer ce projet avec ses banquiers et ses conseils juridiques et fiscaux. Ensuite, il faut être aligné dans son couple. Or, notre conjoint ne partage pas forcément le même système de valeurs ou n'a pas les mêmes priorités. C'est aussi souvent le moment de faire le bilan de sa relation avec les enfants. Cela peut être une véritable épreuve, car cela nous renvoie à ce que nous avons réussi avec les uns et peut-être moins avec les autres. Mais il est encore temps de rectifier les choses.

Il s'agit de donner en se préoccupant de la façon dont la chose donnée va être reçue par les donataires et en veillant à libérer les enfants d'une trop grande gratitude.

Enfin, il faut en parler et en parler encore avec ses enfants. Avec deux règles absolues: s'en ouvrir ensemble et en même temps à tous ses enfants et ne rien faire au préalable qui soit de l'ordre du secret, du non-dit. Tout doit être transparent envers tous, y compris par exemple les dons qui auraient été faits aux petits-enfants. Il faut travailler à livre ouvert.

Attribuer un sens moral à ce geste permet de le penser dans la cohérence avec sa vie. Donner sera alors réellement libérateur.



Quand faut-il parler de transmission ?

N. P.: Quand on se sentira prêt, mais aussi le plus tôt possible. Car les enfants ont eux aussi besoin de temps pour intégrer la donation. La donation appelle un véritable travail psychique chez les enfants et à un rythme différent pour chacun d'eux: travail de deuil anticipé face à la perspective du décès parental, position par rapport aux frères et/ou sœurs. Le réel du patrimoine révélé lors de la donation va alimenter de nouveau les fantasmes, de secret, de dissimulation, peur des non-dits. *« Mes parents ne m'ont pas parlé de ce compte en banque ? Pourquoi ? Comment cet argent a-t-il été accumulé ? Et s'ils m'ont caché l'existence de ce compte, m'ont-ils caché d'autres choses ? »*

Entre la première et la deuxième réunion s'écoulera donc un laps de temps pour que les enfants identifient les questions qu'ils aimeraient poser à leurs parents. Il faut ainsi les inviter à exprimer non seulement leur avis, mais également leur ressenti. L'économie permettra aux enfants de révéler tout l'extra-économique qu'ils aimeraient aborder avec leurs parents.

Se donner du temps, c'est également ne pas mettre ses enfants devant le fait accompli. Il faut laisser la porte ouverte, pouvoir prendre en compte leurs demandes, et cette ouverture peut même entraîner des transformations au niveau relationnel. Des parents qu'un enfant aura toute sa vie considérés comme rigides peuvent soudain

être perçus comme compréhensifs. Il peut y avoir un effet apaisant réel sur le plan des relations familiales.

Et, en dernier lieu, il convient de fêter tout cela. Il s'agit d'objectiver et de se congratuler d'être convenus d'un projet pour le bien-être de la famille. On pourrait évoquer ici Paul Ricœur, pour qui le don suprême est *« le report sur les autres de mon désir de vivre dans ce qu'il a d'invulnérable, de plus fort que la mort »*. ■

POINT DE VUE DE LA BANQUE DE LUXEMBOURG



- Chaque transmission comprend une dimension matérielle, juridique et fiscale. Toutefois, ne pas considérer les aspects humains ou la dimension immatérielle d'un patrimoine (ses origines, la manière dont il s'est construit...) reviendrait à passer à côté de l'essentiel.
- Il convient d'aborder chaque projet de transmission en partant d'une feuille blanche; il n'y a pas de solutions toutes faites. Par contre, chaque famille est à même de coconstruire sa propre solution.
- Il revient au cédant de dessiner le cadre de sa transmission. Pour autant, ce cadre devra être assez large pour permettre à ses ayants droit d'exprimer leurs propres aspirations.
- Seules seront pérennes les solutions juridiques et fiscales qui se reposeront sur un consensus élaboré par toutes les parties prenantes.
- Il est parfois difficile de se dire les choses en famille. Le recours à un tiers aide souvent à instaurer un dialogue plus harmonieux. C'est ce rôle de facilitateur, que nous jouons auprès de nos clients.

Nicole Prieur est philosophe et thérapeute familiale. Intéressée par les relations entre individus, leur couple et leur famille, elle fait partie du comité scientifique des colloques du Centre d'Études Cliniques des Communications Familiales (Ceccof). Nicole Prieur est notamment auteure de Petits règlements de comptes en famille (éd. Albin Michel, novembre 2009) et coauteure avec Bernard Prieur de La famille, l'argent, l'amour (éd. Albin Michel, novembre 2016).